

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Documents officiels



UN LIBRARY

JAN 4 1974

UN/SA COLLECTION

2231^e

SÉANCE PLÉNIÈRE

(Séance de clôture)

Jeudi 2 mai 1974,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 7 de l'ordre du jour :	
Etude des problèmes des matières premières et du développement (<i>fin</i>)	
Rapport de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire	1
Achèvement des travaux de la sixième session extraordinaire	9
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	14
Clôture de la session	14

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

**Etude des problèmes des matières premières
et du développement (*fin*)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SPECIALE DE LA
SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE (A/9556)**

1. M. KASASA CINYATI MUTATI (Zaïre) : La délégation du Zaïre a suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt la série des déclarations prononcées par les délégués qui l'ont précédée et croit pouvoir les répartir entre les trois catégories suivantes.

2. La première catégorie est celle de ceux qui de tout temps se sont réservé le monopole de l'interprétation des événements du monde, dans le sens exclusif de leurs intérêts, et qui, des documents adoptés par l'Assemblée, n'ont retenu aucun aspect positif car ils mettent en cause, à long terme, leur hégémonie dans le monde et conduisent inéluctablement à la naissance, sur le plan politique et surtout économique international, d'Etats partenaires égaux à eux-mêmes.

3. La deuxième catégorie est celle de ceux qui de la nouvelle répartition de la carte économique du monde veulent ralentir fortement l'avènement.

4. La troisième catégorie, enfin, est celle des hommes qui, ayant compris qu'aucun être humain n'a été créé pour vivre sous le joug de son semblable, ont accepté et décidé de placer leur chaise dans le sens de l'histoire et de l'évolution économique du monde. A ces hommes authentiques, ma délégation veut apporter son soutien et tout son appui, car ils sont le levain qui doit faire lever la pâte de l'espèce humaine.

5. Dans ce contexte, ma délégation tient à féliciter le Président de la Commission spéciale et les porte-parole du

Groupe des Soixante-Dix-Sept pour l'endurance, la patience et surtout la bonne foi dont ils ont fait preuve tout au long des discussions et consultations.

6. Intervenant dans le débat général le 15 avril 1974 [2215^e séance], le citoyen Umba-di-Lutete, commissaire politique et commissaire d'Etat aux affaires étrangères et à la coopération internationale du Zaïre, a souhaité voir nos travaux déboucher sur les six solutions suivantes.

7. Premièrement, en ce qui concerne l'ordre économique international nouveau, il a estimé que la présente session devait procéder d'urgence à une transformation radicale de la structure des relations économiques internationales. Cette nouvelle structure reposerait sur l'égalité et l'intérêt mutuel des partenaires, compte tenu de la disparité existant entre les niveaux de développement des pays industrialisés et des pays sous-équipés. Il a suggéré, dans ce cadre, la refonte des institutions économiques internationales dans leurs principes, et, pour le Fonds monétaire international, par exemple, il a estimé que le droit de vote devait être accordé à tous les pays de façon égalitaire, tandis que ses ressources contribueraient principalement à l'expansion des économies sous-équipées plutôt qu'au financement des déficits des balances des paiements des pays équipés. Cette remarque, il l'a faite également pour la Banque mondiale.

8. Deuxièmement, considérant la détérioration des termes de l'échange, il a estimé impérieux que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières puisse aboutir enfin à la fixation de rapports équitables entre, d'une part, les prix des produits de base et des produits semi-manufacturés et manufacturés provenant des pays sous-équipés et, d'autre part, les prix des produits manufacturés d'équipement et de consommation que ces pays importent des pays équipés. Il s'agissait pour lui, par conséquent, de trouver un mécanisme d'indexation des prix des produits de base de manière à les maintenir à des niveaux rémunérateurs, prenant ainsi en considération les niveaux des prix des produits manufacturés importés par les pays sous-équipés.

9. Troisièmement, s'agissant de la stratégie des pays producteurs de matières premières, il a suggéré que la solidarité des pays producteurs passe, pour être concrète et efficace, par un groupement par types de produits. En d'autres termes, il proposait un syndicat des producteurs, ce qui permettrait d'améliorer sensiblement la participation desdits groupes aux conférences internationales en vue de mieux défendre leurs intérêts.

10. Quatrièmement, en vue d'exercer un contrôle effectif sur les mouvements des prix, il a suggéré la mise sur pied d'un fonds de protection des prix des produits de base qui

aurait pour rôle à la fois de maintenir les prix à des niveaux satisfaisants et de contribuer positivement à la transformation des produits de base en produits de plus en plus élaborés.

11. Cinquièmement, il a souhaité l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats dont l'élaboration est en cours à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui garantirait à chaque Etat la pleine souveraineté sur ses ressources naturelles et la liberté de se doter d'un régime socio-économique répondant à ses aspirations.

12. Enfin, sixièmement, il a préconisé que la communauté internationale ne demeure pas indifférente à l'égard du sort des pays sous-équipés les plus défavorisés par la nature et dépourvus de tout moyen pour faire face au double feu, d'une part, du renchérissement des prix des matières premières et des produits de base et, d'autre part, de celui toujours en hausse des produits manufacturés.

13. Jugées à la lumière de ce principe émis par le chef de ma délégation, les deux résolutions adoptées hier soir et qui traduisent un consensus de l'Assemblée générale extraordinaire – consensus duquel certains parmi nous ont déclaré s'être soustraits – apparaissent dans leur formulation d'une nature plutôt timide et émasculée. Ce fait refroidit l'enthousiasme de ma délégation et la laisse très songeuse. Et pourtant, dans un souci de coopération, ma délégation a tenu à ce qu'un consensus plutôt qu'une confrontation vienne marquer l'issue de nos travaux. Ce faisant, ma délégation entendait apporter son appui franc et total à tous ceux qui ont proclamé que les deux documents adoptés jettent les fondements d'un ordre économique international nouveau visant à modifier, au cours des décennies à venir, les structures désuètes injustes d'un ordre économique international bâti sur des siècles de pillage de richesses naturelles et humaines de nos continents, pillage appuyé par une politique internationale de dépersonnalisation et d'abrutissement systématiques de nos peuples.

14. Ma délégation a trouvé réconfortant que certaines voix dans cette assemblée se soient élevées pour admettre et proclamer le principe de la nécessité de la transformation des structures économiques du monde dans un sens pouvant permettre aux Etats jeunes que nous sommes d'accélérer notre construction économique et d'accéder, dans un avenir plus ou moins prévisible, à la majorité économique. Leur appui aux deux documents adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire, quoique assorti de réserves très regrettables pour ma délégation, devra cependant se doubler d'une réelle volonté politique tendant à donner suite aux décisions qu'appellent l'application de la résolution sur la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et celle ayant trait au Programme d'action [résolution 3202 (S-VI)] sans en exclure la section X intitulée "Programme spécial". Les fondements juridiques d'un nouvel ordre économique international sont ainsi jetés; qu'on le veuille ou non, les dispositions doivent être arrêtées pour une mise en oeuvre intégrale du Programme d'action, et en particulier pour les parties relatives à la création d'associations de producteurs, à la nationalisation comme expression de la souveraineté de chaque Etat et à l'établissement d'un lien entre les prix des produits primaires, semi-manufacturés et manufacturés ex-

portés par les pays sous-équipés et les prix de leurs importations. Ces parties essentielles du Programme d'action ont déjà trouvé un champ d'application dans bon nombre de pays du tiers monde, et nous formons l'espoir que les autres Etats prendront des mesures appropriées pour permettre l'instauration et la naissance réelle d'un véritable ordre nouveau des relations économiques internationales.

15. De cette manière, les gouvernements des pays ici représentés pourront répondre positivement à l'appel lancé par le Commissaire d'Etat zaïrois à cette tribune, celui de voir chaque Etat, chaque gouvernement se sentir concerné et engagé à exécuter rigoureusement les résolutions et recommandations qui ont été prises dans l'intérêt même de toute la communauté internationale.

16. Quant à mon pays, il continuera sa route sur la voie qu'il s'est tracée depuis le 24 novembre 1965, voie que son guide bien-aimé, le président Mobutu Sese Seko, a consolidée par les mesures de zairianisation, mesures du reste accompagnées d'une juste indemnisation d'anciens propriétaires et qui, prises le 30 novembre 1973, complètent le programme d'action économique tendant à assurer au peuple zaïrois le plein exercice de sa souveraineté sur ses ressources naturelles et le contrôle effectif intégral de toute sa production. On le voit ainsi, ces mesures visent essentiellement à consolider l'indépendance économique de notre pays et à le préparer à devenir de plus en plus un partenaire égal dans la coopération internationale que le président Mobutu souhaite voir aller s'accroissant et débarrassée de tout facteur de domination, dans le respect des partenaires égaux en droit et pour leurs avantages mutuels. Le Président du Zaïre est convaincu que le développement du commerce international équilibré est une nécessité vitale pour la prospérité de tous les peuples et pour la paix dans le monde.

17. C'est sous cet éclairage que ma délégation voit l'application des résolutions que nous avons adoptées par consensus et que, j'en suis sûr, les autorités zaïroises ne manqueront pas d'appliquer dans toute la mesure où elles vont dans le sens de la maturation économique pour chacun des pays sous-équipés.

18. Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, au nom de ma délégation, de la façon combien efficace avec laquelle vous avez mené les travaux de cette première session consacrée à l'étude des matières premières et du développement.

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je remercie le représentant du Zaïre pour les paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

20. **M. ROSSIDES** (Chypre) [*interprétation de l'anglais*]: Je tiens à exprimer toute la reconnaissance de ma délégation face à l'issue positive de cette session extraordinaire historique. Je qualifie cette session "d'historique" car outre les effets pratiques qu'elle a entraînés pour répondre à l'urgence de la crise économique actuelle et notamment pour fournir des secours urgents aux peuples nécessiteux les plus touchés du monde grâce aux mesures spéciales qu'elle a adoptées, sa signification et son apport particuliers résident dans la prise de conscience qui s'est élevée de toutes parts au cours de cette session en ce qui concerne l'interdépen-

dance croissante et rapide des peuples et des nations de notre monde, qui représentent l'axe même autour duquel doit tourner le développement.

21. Cette session extraordinaire a marqué le premier pas courageux fait par les Nations Unies depuis leur création dans la direction d'une adaptation réaliste et moderne de notre époque dans un monde où la technique se transforme continuellement et qui exige une véritable coopération dans un esprit de compréhension mutuelle, d'égalité et de justice afin de répondre aux problèmes réels et menaçants de nos jours.

22. En dépit des divergences qui se sont fait jour inéluctablement entre les pays développés et les pays en développement en ce qui concerne leurs façons diverses d'aborder les problèmes qui se sont posés au cours de cette session, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le Programme d'action, tels qu'ils ont été modifiés à la suite de discussions pertinentes au sein de la Commission spéciale, ont pu être adoptés par consensus et sans objection à l'Assemblée générale. Cela est la preuve de l'esprit de conciliation qui a régné et nous tenons, Monsieur le Président, à vous féliciter pour la manière si avisée avec laquelle vous avez dirigé nos débats au cours de la présente session et à féliciter également le Secrétaire général pour avoir fait, avant et après, une mise au point des principaux problèmes qui se posaient à notre session.

23. En outre, je tiens à dire combien nous avons apprécié l'initiative prise par le Président de l'Algérie, lorsqu'il a demandé la convocation de cette session extraordinaire et nous tenons à lui rendre hommage, ainsi qu'à son pays, pour cette action.

24. J'ajoute que nous avons vivement apprécié le travail effectué par le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, M. Hoveyda, de l'Iran, ainsi que ses efforts inlassables en vue d'aboutir au consensus désiré.

25. Des réserves ont été faites sur un certain nombre de points et elles ont été mentionnées dans le compte rendu. Il était inévitable qu'il y eût de telles réserves; mais nous sommes convaincus que, avec le temps, les divergences disparaîtront dans un esprit de justice et de compréhension mutuelle, cette véritable coopération étant de l'intérêt commun dans notre monde d'aujourd'hui.

26. La session extraordinaire a efficacement et judicieusement traité d'un grand nombre de problèmes portant sur la diminution des matières premières existant dans le monde, sur une utilisation plus sage et plus équitable de ces matières, sur le manque croissant de produits alimentaires et sur des questions connexes. L'attention nécessaire a été donnée à la nécessité d'apporter une assistance constructive aux pays en développement en les initiant à la technique moderne et en leur fournissant les moyens économiques nécessaires à leur développement. Sous ce rapport, ma délégation est particulièrement heureuse que le problème vital de l'environnement et l'importance de protéger, du point de vue écologique, les pays en développement au cours de leur progrès industriel n'aient pas été laissés de côté ou passés sous silence. Nous nous permettons d'éprouver une certaine satisfaction du fait que la disposition

pertinente insérée dans le Programme d'action ait été la conséquence de l'amendement proposé par ma délégation, avec l'appui des délégations du Kenya et du Soudan, à l'effet de réviser le texte par la mention de l'aspect écologique des conditions d'ordre économique et social à établir dans les pays en développement en réponse à leurs besoins précis d'ordre économique, social et écologique, selon leurs degrés variés de développement.

27. Ma délégation a toujours estimé que l'aspect de la question portant sur l'environnement est extrêmement important et qu'il l'est toujours davantage au fur et à mesure du développement industriel mondial. Nous espérons que, dans cet esprit, le monde progressera avec sagesse vers le développement des pays du tiers monde, ce qui est l'essence même de cette grande session.

28. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)*: Je remercie le représentant de Chypre pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

29. *M. RICHARD (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais]*: Nous approchons maintenant de la fin de cette très importante session extraordinaire de l'Assemblée générale et ma délégation estime qu'il est peut-être nécessaire, maintenant, d'essayer d'évaluer ce qui a été fait au cours des récentes semaines.

30. En apparence, nous sommes parvenus à un consensus. Je suis tout à fait d'accord avec M. Bouteflika qui, ce matin [2230^e séance], a fait entendre de très sages paroles à cette Assemblée, et, en fait, au monde lorsqu'il a dit que le consensus n'était pas l'unanimité. Je crois que ce à quoi nous sommes parvenus pourrait être mieux décrit comme une entente collective sur la plus grande partie des deux documents dont nous avons été saisis. Nous avons évité l'affrontement; nous avons évité le vote. Dans cette mesure, nous avons été unis. Cependant, il serait faux pour quiconque de supposer que le fait d'avoir évité un vote soit nécessairement la même chose qu'un accord total. Mon gouvernement éprouve de sérieuses réserves sur certaines parties de ces documents et notre accord relatif à la procédure que nous avons adoptée, comme je l'ai clairement expliqué hier à la 21^{ème} séance de la Commission spéciale, ne préjuge en rien nos opinions. En tant que nouveau représentant d'un nouveau gouvernement au Royaume-Uni, qui s'est engagé à renforcer cette organisation, et aussi en tant que représentant prononçant son premier discours de cette tribune, je voudrais préciser la position de mon gouvernement.

31. Tout d'abord, je voudrais, Monsieur le Président, vous rendre un hommage public pour la compétence et la bonne humeur avec lesquelles vous avez présidé nos débats. Je tiens aussi à m'associer à l'hommage rendu par de nombreux orateurs à M. Hoveyda, qui a travaillé infatigablement pour aboutir à ce résultat.

32. Dès le début, le Royaume-Uni a salué l'initiative opportune prise par le Président de l'Algérie. Le monde que nous connaissions a changé et nous, avec d'autres, partageons le désir du président Boumediène de voir les Nations Unies orienter ce changement et prendre la direction en ce nouvel âge d'interdépendance économique. Avant le début de la session, par conséquent, nous avons fait des efforts pour

engager un dialogue détaillé qui nous semblait essentiel si nous voulions aboutir. En agissant ainsi, nous avons souligné combien de nouvelles méthodes d'approche étaient nécessaires. Nous avons insisté sur notre responsabilité collective afin que nos débats soient orientés vers l'association et la coopération, loin des divergences et des discordes qui ont caractérisé nos délibérations si souvent dans le passé. Nous estimons que le nouvel ordre à établir doit permettre au monde en développement d'émerger non seulement économiquement, mais aussi en tant que pays appelés à jouer leur rôle propre et légitime en matière de décisions internationales. Cela signifie un changement; mais nous, tout au moins, sommes venus à cette session avec l'intention sincère et réaliste de faire face aux nouvelles réalités, telles qu'elles nous apparaissaient, et d'essayer d'assurer notre avenir collectif. Les débats qui se sont déroulés en séances plénières ont été très étendus, sérieux et constructifs. Le thème de l'interdépendance et de la coopération est devenu le leitmotiv de cette session. Il semblait qu'une solution était proche. Cependant, à la fin de ce jour, maintenant, nous constatons que le résultat n'est pas un succès total, malgré la très grande mesure d'accord qui a été atteinte.

33. Je ne me propose pas de revenir sur l'activité des trois dernières semaines ni d'analyser tous les détails de nos discussions. Je viendrai directement à ce qui m'apparaît être le coeur du problème. L'Assemblée, j'en suis sûr, s'attend à ce que je parle franchement de ces questions qui sont trop importantes pour que j'agisse autrement.

34. En toute honnêteté, je pense que le problème essentiel auquel nous avons à faire face ici réside en une différence d'opinions sur ce que le concept d'interdépendance économique signifie en pratique. Cette divergence a été symbolisée par le fait que la rédaction d'une déclaration générale de principes n'a pas présenté de grandes difficultés, mais que, lorsque nous en sommes arrivés aux détails du Programme d'action, nous nous sommes immédiatement heurtés à de graves problèmes. En bref, je pense que la divergence est la suivante. Certains considèrent notre interdépendance future en termes de force relative des différents groupes d'intérêts : pays développés et pays en développement, pays producteurs de matières premières et consommateurs, etc. D'autres placent la coopération et l'association en premier lieu, en envisageant non pas un équilibre des forces économiques, mais plutôt – pour reprendre une expression qui a été employée l'année dernière, au Conseil économique et social – une sécurité économique collective. A cause de cette divergence, nous avons dû faire face à la nécessité d'essayer de négocier et de parvenir à un accord, en trois semaines, sur un document qui, parfois, est apparu plus comme un catalogue de tous les moyens possibles qui aient jamais été proposés pour remédier à tous les maux économiques concevables. Dans ces circonstances, il est remarquable que nous ayons fait les progrès que nous avons accomplis, mais il n'est pas surprenant que nous n'ayons pu terminer dans le temps dont nous disposions.

35. Je passerai maintenant aux trois aspects principaux de notre travail, et tout d'abord à la Déclaration de principes. Nous appuyons cette déclaration parce que nous sommes d'accord sur la large méthode d'approche qu'elle recommande et, en particulier, sur l'engagement qu'elle contient à

l'égard d'un nouvel ordre économique international fondé sur la coopération et l'interdépendance. Cependant, nous n'interprétons pas la Déclaration comme affectant, en quelque mesure que ce soit, les obligations internationales qui existent en ce qui concerne la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et nous n'acceptons pas l'obligation apparente de compensation mentionnée à l'alinéa *f* du paragraphe 4. On sait que nous avons les plus grands doutes quant au caractère pratique d'une indexation des prix.

36. Nous estimons que le Programme d'action est un document moins satisfaisant, sur lequel nous avons un certain nombre de réserves importantes à formuler, et je voudrais en parler brièvement. Tout d'abord, je reconnais avec une profonde satisfaction la concession faite au cours des négociations pour que ce Programme d'action devienne un document que l'on pourrait décrire plus exactement comme une déclaration d'objectifs pour une action future possible. Le Gouvernement britannique, pour sa part, continuera d'oeuvrer en faveur de ces nombreux objectifs communs sur lesquels un accord a été réalisé à cette session. Nous continuerons aussi à rechercher des solutions aux questions pour lesquelles certaines difficultés subsistent inévitablement.

37. Peut-être dois-je souligner que notre incapacité d'accepter le Programme d'action dans sa totalité ne signifie pas que nous ne mettrons pas en oeuvre la plus grande partie de ce que nous avons pu accepter au cours des discussions approfondies que nous avons eues.

38. Je passe maintenant aux réserves précises. En ce qui concerne l'alinéa *a* du paragraphe 1 de la section I, l'alinéa *b* du paragraphe 1 de la section VII et l'alinéa *a* de la section VIII du Programme d'action, nous acceptons évidemment le droit à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Mais nous ne pouvons pas accepter ces paragraphes sous leur forme actuelle, parce que nous croyons que ce droit doit seulement être exercé compte dûment tenu du droit international.

39. En ce qui concerne l'alinéa *c* du paragraphe 1 de la section I, je crains que, tout comme pour l'alinéa *a* du paragraphe 1 de la section VII, nous ne puissions accepter qu'il soit vraiment dans l'intérêt de l'expansion de l'économie mondiale de faciliter la formation de ce qui serait en fait des associations de producteurs. Nous continuons à croire que des relations économiques fructueuses doivent dépendre essentiellement d'une coopération plus grande entre producteurs et consommateurs.

40. En ce qui concerne l'alinéa *d* du paragraphe 1 de la section I, les délégations savent que cette question est étudiée à la CNUCED et nous ne voulons pas, dans un document de ce genre, préjuger les résultats de ces études.

41. Pour ce qui est de l'alinéa *e* du paragraphe 1 de la section I, il nous est difficile de croire qu'il soit de l'intérêt de qui que ce soit de favoriser des arrangements de prix qui ne sont pas réalistes.

42. En ce qui concerne les sous-alinéas *viii* et *ix* de l'alinéa *a* du paragraphe 3 de la section I, nous ne pourrions pas entrer maintenant dans des arrangements de cette

nature. En outre, des consultations internationales à ce sujet ont déjà lieu ailleurs. Nous estimons que l'inclusion de ces sous-alinéas préjugent ces travaux.

43. En ce qui concerne les alinéas *a*, *b* et *d* du paragraphe 4 de la section I, comme on le sait fort bien, nous ne nous trouvons pas en mesure d'accepter le code de conduite des conférences maritimes, pas plus que nous pouvons accepter des propositions qui impliqueraient la subvention des transports maritimes.

44. Pour ce qui est de la section IV, conformément à notre programme officiel d'aide, le Royaume-Uni fournit une aide importante dans le domaine du transfert de la technologie. Au-delà de cela, nous n'acceptons pas de transferts commerciaux de la technologie à des conditions qui seraient incompatibles avec la pratique commerciale normale.

45. Je passe, enfin, au Programme spécial à la section X, et notamment aux mesures d'urgence. Cette session extraordinaire a été convoquée à un moment de grave difficulté économique tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Mais certains pays en développement souffrent considérablement et, à notre avis, c'était, dès le début de l'Assemblée – et cela continue d'être le cas –, le problème le plus urgent qui se posait à nous. Nous nous félicitons donc de ce qui a été fait en vue d'un programme de secours d'urgence. C'est l'expression concrète de l'esprit de coopération internationale dans lequel ma délégation est venue à cette session. Nous ne saurions, cependant, nous engager sans réserve à l'égard de toutes les recommandations contenues dans le document.

46. Nous aurions préféré que l'aide d'urgence soit dirigée par les institutions internationales de développement qui ont déjà l'appareil et la compétence nécessaires, mais nous comprenons et reconnaissons le désir des pays en développement de voir s'établir un nouveau canal sous les auspices des Nations Unies. A ce propos, je m'associe aux observations que le représentant de la République fédérale d'Allemagne a faites [2229^e séance] au sujet de la contribution de la Communauté économique européenne à l'aide d'urgence aux pays les plus durement touchés. Comme il l'a dit, toute contribution doit dépendre de la volonté d'autres d'apporter la leur.

47. J'ai pensé qu'il était juste de parler franchement des réactions de ma délégation à ces délibérations. La présente session n'a pas réalisé tout ce que nous espérions. Peut-être avons-nous essayé de faire plus qu'il n'était possible de faire en trois semaines. Mais ne nous séparons pas sans reconnaître ce qui, en fait, a été réalisé.

48. Cette session nous a tous fait réévaluer nos relations économiques. Elle a rendu de nombreuses attitudes du passé non pertinentes. Je crois que cette Assemblée sera, dans quelques années, considérée comme un point tournant : les Nations Unies se sont engagées à essayer sérieusement de créer une nouvelle structure économique mondiale par le processus d'une discussion rationnelle et d'un changement ordonné. Nous avons ainsi proclamé l'ordre du jour d'une grande partie des affaires de la communauté internationale pour la prochaine décennie. Les choses ne seront plus jamais ce qu'elles ont été.

49. Je crois, aussi, que quelque chose d'autre a été accompli à cette session. Elle a montré que les Membres des Nations Unies ont besoin de se comprendre et de s'aider plus que jamais. Que nous soyons développés ou en développement, de quelque point du globe que nous venions, au cours des ces trois dernières semaines, nous avons constaté que ce n'est qu'en tant que partenaires et en tant qu'égaux que nous pourrions accomplir des progrès réels.

50. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Avant toute chose, je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre égard, Monsieur le Président, pour la façon impartiale et efficace dont vous avez dirigé les délibérations de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui nous a permis d'aboutir aux conclusions heureuses que nous avons adoptées hier après-midi.

51. Ma délégation désire indiquer qu'elle appuie pleinement la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le Programme d'action que l'Assemblée a approuvé par consensus.

52. Nous estimons que ces deux documents représentent le sentiment général de cette Assemblée, tant en ce qui concerne le fond que la forme et les procédures utilisées pour les élaborer et les adopter.

53. Nous avons tous conscience du processus laborieux de discussions et de négociations qui s'est déroulé et au cours duquel les pays en développement ont fait de nombreuses concessions, dont certaines ont été bien au-delà de la disposition des représentants d'autres secteurs de l'Assemblée à coopérer dans la recherche de solutions communes.

54. Nier que cela a toujours été fait dans un esprit de recherche d'un consensus serait passer sous silence la réalité des longues heures de discussion qui se sont récemment déroulées dans les murs des Nations Unies, ce serait passer sous silence l'effort auquel ont participé la grande majorité des délégations des Etats Membres de l'Organisation.

55. A cet égard, nous tenons également à rendre hommage à M. Hoveyda, représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la patience, la sagacité et la constance dont il a fait preuve alors qu'il menait les négociations dont je parlais précédemment.

56. Ma délégation estime que les documents approuvés par l'Assemblée générale constituent une base importante à partir de laquelle pourra se poursuivre le processus de l'instauration d'un ordre économique international plus juste, qui corresponde à l'ensemble des intérêts de l'humanité et, surtout, aux droits des peuples du tiers monde.

57. Nous croyons devoir détacher certains aspects de ces deux documents – aspects auxquels ma délégation attribue la plus haute importance.

58. Avant tout, la Déclaration et le Programme d'action visent à transformer les structures internationales de façon à instaurer un nouvel ordre fondé sur l'égalité entre tous les Etats, comme l'expliquent très nettement les décisions relatives à la réaffirmation et au relancement du principe de

la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et sur toutes les activités économiques. Ce principe comprend le droit inaliénable à la nationalisation et, de l'avis de ma délégation, on ne peut envisager l'exercice et l'application de ce droit que comme faisant partie de la juridiction interne de l'Etat qui procède à la nationalisation; il appartient donc à cet Etat, par le truchement des mécanismes pertinents, de déterminer la procédure à suivre en matière d'indemnisation et, lorsqu'il y a indemnisation, d'en déterminer la forme et le montant.

59. A cet égard, il est quelque peu surprenant d'entendre, en 1974, certains représentants qui semblent regretter encore une époque que l'on aurait pu croire révolue avec la création de l'Organisation et les changements qui s'en sont suivis. Apparemment, certains envisagent cette question de la nationalisation comme si nous vivions encore à l'époque du Congrès de Berlin et du partage de l'Afrique entre les puissances coloniales, en ignorant royalement les changements intervenus dans le droit international grâce à l'Organisation et grâce à l'Assemblée générale elle-même avec l'adoption de la résolution 1514 (XV) et avec la reconnaissance de nouveaux Etats indépendants en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

60. En ce qui concerne la question de l'indemnisation, il faudrait avant tout voir qui doit indemniser qui et quel est l'objectif de cette indemnisation. Qui indemniser les peuples appauvris du tiers monde pour l'exploitation, la misère et le retard résultant des siècles d'exploitation coloniale qu'ils ont subis? En vertu de quel principe éthique ou juridique seraient-ce les peuples exploités qui devraient indemniser les grands intérêts qui ont édifié leur richesse et leur puissance précisément à partir de l'exploitation de ces peuples?

61. La vision de notre monde d'aujourd'hui, celle que partage l'immense majorité des Membres de l'Organisation, trouve reflet dans ce consensus de l'Assemblée générale, qui est également un consensus de l'humanité. Ceux qui le refusent non seulement s'écartent du sentiment général de la très grande majorité des Membres de l'Organisation, mais aussi s'éloignent de ce qui chaque jour devient à l'évidence l'opinion universelle.

62. Les documents que nous avons approuvés traitent également d'autres questions d'intérêt fondamental pour les pays en développement, dans le but de favoriser l'établissement d'un monde égalitaire. Je veux, en particulier, parler de la défense des prix des matières premières, des produits semi-manufacturés ou manufacturés qu'exportent nos pays, de l'affirmation du droit des pays producteurs de matières premières à s'organiser pour défendre leurs intérêts et favoriser des termes de l'échange commercial plus justes, de l'affirmation du droit des Etats du tiers monde à réglementer et contrôler les activités des sociétés transnationales, de la modification radicale du système monétaire international et, enfin, du Programme spécial d'aide qui fait partie du Programme d'action approuvé hier. A cet égard, il convient de rappeler que le Programme spécial découle directement d'initiatives soumises à l'Assemblée par des représentants de pays du tiers monde, en premier lieu par le Président de la République algérienne démocratique et populaire, Houari Boumediène, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée [2208^e séance] et dans

l'initiative similaire présentée par le Gouvernement de l'Iran [2209^e séance].

63. Ce sont les pays du tiers monde qui, dans un esprit de solidarité, ont présenté dès le début de la session des propositions concrètes afin d'aider ceux qui subissent les conséquences de la conjoncture économique internationale actuelle. Ces initiatives n'ont pas surgi de manoeuvres démagogiques de dernière heure qui n'auraient pas été destinées à résoudre les problèmes, mais auraient cherché à semer la division dans les rangs des pays du tiers monde.

64. Nous estimons que le résultat obtenu hier par l'approbation et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action confirme la conviction que nous avons de l'importance historique de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette importance a été consacrée dès le premier jour de nos débats, lorsque le président Boumediène, parlant au nom de tous les pays non alignés, a présenté l'ensemble des revendications d'un tiers monde qui aspire à un profond changement dans les relations internationales. La voix du président Boumediène était celle de la conscience des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, réunis à Alger au cours de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, l'année dernière, avaient proclamé leur volonté unanime de marcher ensemble vers la recherche de transformations radicales du système actuel des relations internationales afin d'aboutir à l'instauration d'un monde fondé sur la justice et l'égalité.

65. Cette Assemblée, à notre avis, a montré combien s'était renforcé le rôle du mouvement des pays non alignés. Elle a également montré l'importance de son action sur la scène internationale, le rôle décisif que ce groupe peut jouer dans les relations internationales et la façon juste et efficace dont l'Algérie a su mener ce mouvement qui a culminé avec la mise en oeuvre du programme approuvé à la quatrième Conférence.

66. Par ailleurs, elle a montré que les pays en développement et du tiers monde dans son ensemble en sortiront avec un sentiment de solidarité raffermie et renforcée. Ceux qui espéraient nous diviser pour perpétuer leur exploitation et leur domination sur nos peuples ont pu voir dans la ferme et constante unité des pays du tiers monde le meilleur exemple qui soit.

67. Cette assemblée, comme l'a si bien dit ce matin le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Bouteflika, a renforcé l'alliance nouée entre les pays du tiers monde, les pays socialistes et toutes les forces qui cherchent à instaurer un ordre nouveau fondé sur la justice et l'égalité.

68. Hier, d'aucuns voulaient minimiser l'importance des documents approuvés par l'Assemblée générale, en en parlant comme de simples mots. Faut-il rappeler à ceux qui interprètent ainsi la décision de l'Assemblée que ces mots reflètent la lutte du tiers monde, ont leur racine dans des siècles d'exploitation coloniale, représentent les sacrifices et le labeur de peuples trop longtemps dominés par les monopoles capitalistes, que ces mots donnent le ton à l'histoire? Que l'on ne s'y trompe pas: grâce à sa solidarité et à sa lutte obstinée, le tiers monde, à partir de ces idées, finira par édifier son avenir.

69. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de Cuba pour les paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

70. Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit à propos du rapport de la Commission spéciale au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Etude des problèmes des matières premières et du développement".

71. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont exprimé le désir de prendre la parole pour exercer leur droit de réponse.

72. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : A propos de l'intervention faite hier du haut de cette auguste tribune de l'Assemblée générale par un représentant qui a lancé ses calomnies habituelles et ses mensonges politiques à propos de ce qu'il appelle les deux superpuissances, particulièrement en ce qui concerne la détente et le désarmement, la délégation soviétique ne pense pas qu'il soit nécessaire d'engager avec lui une polémique sur ces mensonges. La seule chose que l'on puisse dire, c'est que, s'il croit vraiment à tout ce qu'il a dit ici, on ne peut que le plaindre. Et si quelqu'un était assez naïf pour croire ce que cet orateur a dit, l'on ne pourrait qu'avoir de la compassion pour ce genre de naïveté.

73. Nous nous bornerons simplement à faire quelques observations non pas de caractère polémique, mais pour mettre au point quelques questions qui concernent la paix et le désarmement. L'expérience de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement et les matières premières a montré à l'évidence que le pays que représente cet orateur est un adversaire acharné de toute amélioration de la situation internationale, de la détente dans les relations internationales, du renforcement de la paix et de la sécurité ainsi que du désarmement.

74. Cette même expérience a montré une fois de plus à l'évidence que l'Union soviétique, à l'instar de tous les pays de la communauté socialiste, a toujours fermement lutté et continue de lutter pour la paix et contre la menace de la guerre, pour le progrès et l'édification d'un monde meilleur. Ceux qui s'opposent à la paix et, par conséquent, se prononcent en faveur de la guerre, de la destruction et de la perpétuation de l'anarchie ne suivent pas le même chemin que nous.

75. Le système socialiste mondial est une conquête historique de la classe ouvrière internationale, qui constitue une force décisive dans la lutte contre l'impérialisme et un bouclier pour la paix, la démocratie et le progrès social. L'expérience de cette session extraordinaire de l'Assemblée a également démontré que le système socialiste mondial et la communauté mondiale des pays non alignés et des pays en développement, représentant la grande majorité de la race humaine, ont une attitude similaire en ce qui concerne la nécessité d'assurer et de renforcer la paix au service de l'humanité tout entière. Cela est confirmé d'une façon évidente par la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] qui a été adoptée par l'Assemblée générale. Cette déclaration souligne, au nom de 95 pays en développement — c'est-à-dire au nom de la majorité écrasante des

Etats Membres des Nations Unies —, que l'objectif principal de l'établissement d'un nouvel ordre économique international et de nouveaux rapports économiques internationaux entre les Etats est un noble idéal : garantir le développement économique et social des générations actuelles et futures dans des conditions de paix — je souligne : dans des conditions de paix — et de justice. Or, la paix et la nécessité du développement économique exigent absolument la détente et un désarmement efficace. Le fait même qu'ait été convoquée la présente session de l'Assemblée générale est le résultat positif de la détente. Dans des conditions de guerre froide, une session de ce genre aurait été impensable.

76. Les pays non alignés et en développement, tout comme l'Assemblée générale, n'ont pas suivi cet orateur qui, pendant l'Assemblée et au cours de consultations avec les groupes de contact de pays en développement, a essayé avec énergie d'éliminer de la Déclaration le mot "paix", toute mention de la paix.

77. En ce qui concerne le désarmement, nous sommes entièrement d'accord avec la position de celui qui a été à l'origine de la convocation de la présente session, M. Boumediène, président de l'Algérie. Au nom des pays en développement et des pays non alignés, il a dit, dans son intervention fort importante au cours de la discussion générale en cette assemblée :

"Le but recherché par les pays non alignés en ce domaine précis, en vue d'assurer les conditions d'une sécurité véritable à l'échelle planétaire, c'est de parvenir, dans le cadre d'une conférence mondiale, à un désarmement général et complet qui implique, outre l'interdiction des essais et la destruction des stocks nucléaires, le démantèlement des bases militaires et le retrait des troupes étrangères de toutes les régions du monde."
[2208^e séance, par. 16.]

Par conséquent, malgré les affirmations de cet orateur dont j'ai déjà parlé, la position du tiers monde et la position des pays vraiment socialistes en ce qui concerne la question du désarmement sont absolument identiques. Je le répète : elles sont identiques. Les uns et les autres sont en faveur de la paix, de la sécurité et du désarmement. A ce propos nous notons que, dans les jours à venir, le Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement, créé par la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, commencera ses travaux. Avec les autres membres du Comité, nous exprimons l'espoir que la première session de ce Comité sera ouverte personnellement par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Waldheim.

78. La proposition de l'Union soviétique tendant à la convocation d'une conférence mondiale de ce genre sur le désarmement et la création, par la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, d'un comité *ad hoc* pour la préparation de cette conférence ont été approuvées par les Nations Unies malgré l'opposition obstinée du pays que représente cet orateur. Ainsi, il ressort à l'évidence que les adversaires du désarmement sont les sombres forces de la réaction impérialiste et du maoïsme. Compte tenu de ces faits, l'opinion largement répandue parmi les délégations est que la délégation de cet orateur a subi une défaite. Elle voulait semer le désordre à l'Assemblée, mais l'ordre a régné, de même que la coopération, entre les Etats et, notamment,

il y a eu une coopération particulièrement étroite entre le groupe de pays vraiment socialistes et le groupe des pays non alignés et en développement. Cette délégation a essayé d'éliminer de la Déclaration le mot "paix", mais les pays non alignés et en développement ont refusé de le faire.

79. A ce propos, il faut également rappeler qu'hier les travailleurs du monde entier ont célébré leur fête : la fête du 1^{er} mai, journée de la solidarité internationale. Une confirmation très nette du fait que la politique de l'Union soviétique est inspirée du souci constant de renforcer la paix et d'éliminer le danger de guerre pour l'humanité a été donnée par la proclamation du Comité central du parti communiste de l'URSS, du Praesidium du soviet suprême de l'URSS et du Conseil des ministres de l'URSS, le 1^{er} mai, publiée hier par la presse russe. Je cite cet appel au peuple soviétique :

"En ce 1^{er} mai, au nom du peuple soviétique, nous nous adressons à tous ceux qui sont en faveur de la paix et du progrès sur la terre et leur demandons de renforcer la solidarité internationale dans la lutte contre les forces sombres de la réaction impérialiste qui s'efforcent de saboter la détente internationale et de recréer une atmosphère de guerre froide... La lutte pour une paix juste et durable dans le monde, contre l'exploitation, l'oppression, les monopoles, l'injustice sociale, la réaction politique, le fascisme et la menace de guerre, voilà la cause de l'humanité progressiste tout entière."

80. Il faut noter tout particulièrement que, comme l'a dit le grand Lénine, le socialisme, c'est la paix. La session actuelle de l'Assemblée générale a confirmé une fois de plus que l'impérialisme et le maoïsme, c'est la guerre.

81. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire de Chine, dans l'exercice de son droit de réponse.

82. **M. HUANG Hua** (Chine) [*traduit du chinois*] : M. Malik, le représentant de l'Union soviétique, vient une fois de plus de confondre le blanc et le noir, le vrai et le faux et de se livrer à une trompeuse propagande.

83. Ainsi que de nombreux pays du tiers monde l'ont déclaré en séance plénière de l'Assemblée ou à la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire, la condition première et essentielle pour que les pays en développement mènent à bien leur libération et leur développement, c'est qu'ils puissent sauvegarder leur indépendance politique, s'opposer à toute forme d'imposition et d'exploitation colonialiste et impérialiste, ainsi qu'acquérir une souveraineté permanente sur leurs propres ressources. C'est ce qui a également été souligné dans les documents finals adoptés lors de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés¹. Et pourtant, s'opposant directement à cela, les représentants soviétiques ont imaginé et fièvreusement cherché à vendre la théorie des "trois D", ainsi qu'on l'appelle : la "détente" et le "désarmement", ces deux notions étant selon eux la condition préalable à la réalisation du "développement" pour tous ces pays. N'est-ce pas, en vérité, défier le bon sens des pays du tiers monde ? N'est-ce pas demander aux pays du tiers monde de renoncer à la lutte pour la défense de leur indépendance nationale contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'hégémonisme, et de

remettre le destin de leurs pays et de leurs peuples entre les mains de l'Union soviétique et de l'autre superpuissance ? Bien entendu, cela ne se fera pas.

84. En outre, les représentants de l'Union soviétique ont vigoureusement proclamé, au cours de cette session, la nécessité d'"étendre la détente à d'autres régions du monde". Or, il est bien clair pour tous qu'il n'existe pas de détente réelle dans le monde d'aujourd'hui. La dispute entre les deux superpuissances s'est étendue à la terre entière, et elles n'ont cessé de se livrer à l'agression, à la subversion, à l'immixtion et à l'ingérence aux dépens des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. En Europe, elles sont plongées depuis le début dans une confrontation tendue; au Moyen-Orient, elles en sont arrivées, en octobre dernier, à se dresser l'une en face de l'autre, les armes à la main; dans l'océan Indien et dans le Pacifique, elles se gèpèchent, l'une et l'autre, d'accroître le nombre de leurs unités navales, et rivalisent pour s'assurer l'hégémonie maritime. On ne peut donc que se demander où est la détente. Les représentants de nombreux pays du tiers monde ont déclaré à juste titre que tant que la majorité des peuples du monde restera dans un état de pauvreté et continuera d'être exploitée, il ne pourra être question de paix et de détente. Qualifier le compromis et la collusion temporaires et partiels entre l'Union soviétique et l'autre superpuissance de "détente" et demander à chacun de la prôner n'est qu'une manoeuvre frauduleuse visant à masquer la dispute qui s'affirme quotidiennement entre elles. En parlant d'étendre cette prétendue "détente" à toutes les régions du monde, ce que les représentants de l'Union soviétique entendent, en fait, c'est qu'ils voudraient étendre leur dispute et leur hégémonisme à toutes les régions du monde. Cela, on ne saurait le permettre.

85. Nous sommes en faveur d'une détente véritable, mais nous sommes contre une détente factice. Qui, dans le monde d'aujourd'hui, s'oppose à la détente ? Les deux superpuissances. Tout en parlant sans cesse du désarmement, elles sont engagées quotidiennement dans la course aux armements. Tout en parlant sans cesse de détente, elles ne cessent de procéder quotidiennement à des épreuves de force. Ou bien c'est l'une qui s'impose à l'autre, ou bien c'est l'autre qui s'impose à la première. Par conséquent, si l'on veut parvenir à une détente véritable et à la paix, il est impératif que les pays et les peuples du tiers monde et que les pays du monde entier intensifient la lutte contre les deux puissances hégémonistes.

86. Les représentants de l'Union soviétique ont également abondamment parlé de l'utilisation pour l'assistance aux pays en développement des ressources libérées par les progrès du désarmement. C'est un canular ! Il y a 10 ans et plus que l'on entend répéter cela. Mais on peut se demander : à quelle réduction d'armes l'Union soviétique a-t-elle procédé au cours de ces 10 ans et plus, et combien d'argent a-t-elle ainsi épargné ? La Chine, elle, est en faveur du désarmement, mais d'un désarmement véritable. Nous sommes contre un désarmement factice. Tout en s'affrontant pour l'hégémonie mondiale et tout en poursuivant le développement fébrile de leurs armements et leurs préparatifs de guerre, les deux superpuissances essaient de masquer la situation réelle. Comment y parviendraient-elles ? Ainsi que le président Houari Boumediène l'a souligné dans sa déclaration lors de la 2208^e séance de cette

¹ Voir A/9330.

session extraordinaire de l'Assemblée, les discussions sur le désarmement ne visent qu'à reconstruire des relations de pouvoir. En fait, ce sont précisément ces deux puissances qui sont contre un désarmement véritable. Si l'on veut réaliser le désarmement, il faut que les deux superpuissances commencent les premières. Or, c'est alors qu'elles accroissent quotidiennement leurs arsenaux qu'elles demandent aux pays du tiers monde, des pays qui sont constamment sous leur menace armée et qui n'ont pas de moyens sérieux de défense, de réaliser un désarmement général ! N'est-ce pas demander aux pays du tiers monde de se désarmer totalement face à des agresseurs qui, eux, sont armés jusqu'aux dents, et ainsi laisser la porte ouverte à leur agression ? On peut alors se demander s'il est possible de parler de "désarmement" aux peuples arabes qui sont victimes de l'occupation sioniste israélienne et d'une violente agression, ou encore aux peuples de la Guinée-Bissau, de l'Angola, du Mozambique, du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie, qui sont soumis à la brutale oppression et domination des Portugais et des autres colonialistes ?

87. On peut ainsi clairement voir que ce slogan que ressassent sans cesse les représentants de l'Union soviétique quant à l'"utilisation aux fins du développement des ressources libérées par les progrès du désarmement" n'est rien de plus que de la propagande bon marché, n'est rien d'autre qu'une pure et simple fraude. Chacun est conscient du fait que, pendant la guerre du Moyen-Orient, l'an dernier, vous avez tiré parti des difficultés que d'autres éprouvaient pour leur extorquer du bel et bon argent en leur vendant des armes à des prix élevés. Vous êtes les marchands de mort de ce monde. Au lieu de vous livrer à de la propagande quant à l'utilisation aux fins du développement des ressources libérées par les progrès du désarmement, ne vaudrait-il pas mieux que vous annuliez d'un trait de plume les larges dettes qu'ont dû consentir ces pays pour vous acheter des armes que vous leur avez vendues à des prix élevés sous le couvert d'"assistance" ?

88. Je voudrais conseiller, en terminant, à M. Malik de ne pas se vanter de ses belles couleurs après avoir reçu un soufflet. Ainsi qu'auront pu le voir tous ceux qui assistent à ces séances, ce sont les représentants de l'Union soviétique qui n'ont cessé de se heurter à une forte résistance, à l'opposition, aux critiques des représentants de nombreux pays du tiers monde au sein de la Commission spéciale lorsqu'ils se sont efforcés, inlassablement, d'insister pour introduire dans les documents de la session la notion de leur prétendu "désarmement" et de leur prétendue "détente". Ils ont finalement été forcés de remballer cette marchandise de mauvais aloi. C'est là un fait dont chacun a pu être témoin. Pourquoi M. Malik vient-il donc reprendre tout cela à cette tribune, une fois de plus ? Pourtant, ce faisant, M. Malik a fait quelque chose d'utile. En se livrant à une nouvelle performance consistant à substituer le faux au juste et le noir au blanc, il nous a donné ainsi, en négatif, une nouvelle leçon qui doit permettre aux représentants des pays du tiers monde de voir combien cette superpuissance peut être hypocrite et sans vergogne.

*Achèvement des travaux
de la sixième session extraordinaire*

89. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont

exprimé le désir de faire une déclaration à ce stade de nos travaux.

90. Je donne d'abord la parole au représentant de la Sierra Leone, qui désire parler au nom du groupe des Etats africains.

91. Mme JOKA-BANGURA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours des trois dernières semaines, la majorité des nations du monde se sont occupées de la discussion et de l'étude de la question des produits de base et du développement à cette sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La réaction rapide et positive de nombre de ces nations à la demande du Secrétaire général en vue de la convocation d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale pour discuter de la détérioration de la situation économique mondiale montre le haut degré de priorité que l'on attache à l'intérêt des Nations Unies dans la recherche des solutions de ce problème. La présence ici, au cours de la session, de plusieurs nombreux chefs d'Etat et de gouvernement est un autre témoignage de l'urgence et de l'importance que les Membres de cette organisation mondiale attachent à ce problème.

92. Personne ne s'est attendu à ce qu'au cours de ces trois semaines l'on trouve toutes les réponses à toutes les questions. On ne s'était pas attendu non plus qu'au cours de ces trois semaines des solutions soient trouvées et un ordre économique et social nouveau valable soit établi. Ce que nous avons plutôt espéré obtenir, et ce que nous avons réussi à atteindre dans une large mesure, c'est l'identification des problèmes qui se posent aux pays développés et en cours de développement; nous avons pu montrer la voie d'une solution possible. Au cours de ces trois semaines, au fur et à mesure que les débats se déroulaient et que les discussions progressaient à la Commission, nous nous sommes trouvés aussi en présence des réalités sévères de l'interdépendance. Par conséquent, il n'est pas exagéré de dire qu'après ces trois semaines le monde ne sera plus jamais le même.

93. Nous comprenons qu'un consensus ne signifie pas nécessairement unanimité. Cela a été amplement prouvé par les réserves qui ont été exprimées ici hier et ce matin. Cependant, l'adoption par l'Assemblée par consensus de la Déclaration de principes et du Programme d'action marque une étape importante, puisque nous avons été à même d'obtenir un accord considérable sur une série de directives pour l'action future qui donnera aux Nations Unies un rôle central dans la poursuite de la lutte contre l'inflation, la pauvreté et le déséquilibre économique.

94. Nous croyons que cet organisme mondial peut dire à juste titre que l'on a trouvé le facteur essentiel qui a été absent dans le passé, c'est-à-dire une volonté commune dans le domaine politique. Et c'est précisément grâce à cette bonne volonté commune que nous avons pu adopter par consensus ces importants documents qui ont été le produit de nombreuses heures de consultations, de négociations, de compromis et de coopération. D'autres manifestations de cette volonté politique ont été illustrées par les résolutions très importantes présentées par divers Etats Membres et dont chacune mettait en relief ou appelait la mise en oeuvre de certaines dispositions du Programme d'action. Avec la

volonté politique obtenue au cours de cette session, nous croyons que la sixième session extraordinaire constituera une étape dans le développement d'une vraie coopération internationale.

95. De manières diverses, les documents soumis à cette Assemblée ont examiné les questions fondamentales de la pauvreté, de la population, des produits alimentaires, de l'énergie et du système monétaire mondial. Comme le Secrétaire général l'a fort bien dit, ce sont là des questions fondamentales qui menacent de plus en plus les relations économiques entre tous les Etats Membres et qui pourraient mener très facilement à un désastre politique et intensifier davantage encore les conditions d'injustice sociale dont le monde a toujours souffert. En demandant qu'un effort concerté soit entrepris par la communauté mondiale pour rechercher les solutions des problèmes économiques qui se posent devant l'Organisation mondiale aujourd'hui, ces documents ont beaucoup fait pour remplir l'un des objectifs les plus importants de la Charte, à savoir l'utilisation de l'appareil international pour la promotion de l'avancement économique et social de tous les peuples.

96. Pour conclure cette brève déclaration, permettez-moi au nom du groupe des Etats africains de rendre hommage aux chefs d'Etat et de gouvernement et aux Ministres d'Etat dont la participation active et la contribution importante aux délibérations ont fait que cette session extraordinaire a contribué à la solution des problèmes économiques.

97. Nos remerciements vont également au Président de la Commission spéciale, M. Hoveyda, de l'Iran, et aux membres du Bureau, ainsi qu'au Président et aux membres du Bureau du Groupe de travail pour leurs efforts incessants en vue d'harmoniser les opinions, ce qui a permis de produire les documents dont l'Assemblée a été saisie.

98. Nous rendons hommage aux Etats Membres, pour lesquels l'envoi de délégations à cette session extraordinaire a signifié un sacrifice financier.

99. Nous remercions le Secrétaire général et les membres du Secrétariat, visibles et invisibles, pour leur dévouement et le dur travail qu'ils ont fourni au cours de cette session extraordinaire.

100. Enfin, Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier pour la façon remarquable dont vous avez dirigé les délibérations de la session. Quel que soit le résultat de la session extraordinaire — et nous sommes optimistes à ce sujet — on dira que c'est sous votre présidence qu'une volonté politique commune de la communauté des nations est devenue possible et a remplacé l'antagonisme stérile par une coopération qui sera durable, car elle sera au bénéfice de tous.

101. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie vivement le représentant de la Sierra Leone qui a parlé au nom des Etats de l'Afrique.

102. Je donne la parole au représentant des Philippines qui parlera au nom des Etats d'Asie.

103. **M. VERCELES** (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole au

nom du groupe des Etats asiatiques en cette dernière séance de cette session extraordinaire historique de l'Assemblée générale.

104. Les membres du groupe des Etats asiatiques sont heureux d'avoir apporté leur modeste contribution dans la rédaction et les négociations de la Déclaration de principes et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous sommes particulièrement satisfaits que l'un d'entre nous, un Asiatique — le représentant de l'Iran, M. Hoveyda — ait été le Président de la Commission spéciale.

105. Monsieur le Président, les membres de groupe des Etats asiatiques vous rendent hommage pour votre compétence et la manière remarquable dont vous avez dirigé les travaux de cette session si décisive.

106. Nous connaissons tous les qualités dont vous avez fait preuve au cours de la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous vous avons fait confiance une fois de plus pour cette session extrêmement difficile, et vous l'avez justifié.

107. Le groupe des Etats asiatiques tient également à exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour le rôle important qu'il a joué au cours de la session extraordinaire. Lors de la séance d'ouverture, M. Waldheim a montré le chemin que l'Assemblée devait suivre dans ses délibérations. Ses suggestions et exhortations ont été fort utiles et ont inspiré nombre d'entre nous pour travailler de concert à la réalisation de notre but commun, qui est le progrès économique et social sur le plan international.

108. Quant aux résultats de cette session extraordinaire, nombre d'entre nous pensent qu'ils ont été fructueux. On a dit que l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action marquaient un tournant dans les relations économiques internationales. C'est peut-être le cas, mais nous pensons que l'épreuve réelle, le verdict final de ce que nous avons réalisé dépendra dans une grande mesure du progrès de la mise en oeuvre de ces instruments, notamment du Programme spécial. Nous espérons que le noble esprit qui a inspiré la Déclaration de principes, notamment son préambule, de même que le Programme d'action, donnera l'impulsion politique et morale si nécessaire pour leur mise en application.

109. Pour savoir si nos efforts n'auront pas été vains, nous devons attendre le jugement impartial de l'histoire qui, après tout, n'a aucun intérêt personnel à servir.

110. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant des Philippines, qui a parlé au nom des Etats asiatiques, et je donne la parole au représentant de la Pologne qui désire parler au nom des pays de l'Europe orientale.

111. **M. KUŁAGA** (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, tandis que nous sommes sur le point de clore la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, j'ai le grand honneur, au nom du groupe des Etats socialistes d'Europe orientale ainsi qu'au nom de ma propre délégation, de vous adresser nos félicitations les plus sincères pour la façon remarquable dont vous avez présidé

cette si importante session. Vous avez, au cours de ces dernières semaines, confirmé le jugement élogieux que l'on a fait de vous au cours de la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles et la façon dont vous avez su diriger les travaux de cette session ont été dans une grande mesure à la base de son succès.

112. Je suis également très heureux d'adresser les félicitations de notre groupe au Président de la Commission spéciale de la sixième session extraordinaire, M. Hoveyda, de l'Iran, qui a travaillé avec tant de constance et d'efficacité pour aboutir au succès de cette session.

113. Au nom du groupe des Etats socialistes d'Europe orientale qui ont appuyé la proposition de M. Houari Boumediène, président de la République algérienne démocratique et populaire, de convoquer cette session extraordinaire de l'Assemblée, je voudrais souligner combien nous sommes satisfaits de la coopération étroite et constructive qui s'est établie au sein du Groupe des Soixante-Dix-Sept et entre ses représentants.

114. Nous adressons également notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui connaît bien notre attitude.

115. Enfin, à l'occasion du 1^{er} mai, qui est une date très importante pour les pays socialistes, je tiens à adresser nos remerciements à tout le personnel des Nations Unies, qui a joué un rôle si important dans la conduite de cette session extraordinaire.

116. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Pologne, qui a parlé au nom des pays de l'Europe orientale, et je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie qui désire parler au nom des Etats d'Amérique latine.

117. **M. ZULETA TORRES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et également au nom de ma propre délégation, je me permets d'exprimer tout d'abord la satisfaction que notre région éprouve du fait que cette Assemblée générale extraordinaire ait atteint ses objectifs sous la direction compétente, patiente et compréhensive d'un éminent homme d'Etat latino-américain, représentant d'un pays qui, par ses traditions, par sa culture et par son courage, est un condensé de nous tous. En vous, nous voyons un représentant authentique de notre groupe de nations et un citoyen modèle du monde.

118. Je voudrais également exprimer au Secrétaire général, M. Waldheim, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, et au Secrétariat dans son ensemble notre gratitude pour la coopération personnelle et technique qui nous a permis d'arriver à des résultats positifs et prometteurs. Je voudrais mentionner spécialement tous ceux, hommes ou femmes, qui derrière des glaces ou depuis des coins cachés, nous ont permis d'accomplir notre tâche grâce à la patience dont ils ont fait preuve, grâce à leurs talents, à leur bonne formation et à leur résistance à la fois physique et morale.

119. Au nom de l'Amérique latine, c'est un honneur pour moi que d'exprimer nos remerciements collectifs au Président de la Commission spéciale, M. Hoveyda, représentant d'un royaume millénaire et en même temps d'une nation moderne, qui s'est placé face aux désirs et aux conditions légitimes des Etats jeunes qui désirent progresser dans le cadre d'un nouvel ordre économique international. M. Hoveyda nous laissera à tous le souvenir de son tact diplomatique, de sa volonté de conciliation et d'une exceptionnelle puissance de travail.

120. Je voudrais également remercier publiquement les vice-présidents de la Commission spéciale : M. Seignoret, représentant d'un pays frère, M. Kulaga et M. Arvesen, de même que le dynamique rapporteur, M. Diallo, pour la manière dont ils se sont acquittés de leur difficile mandat, ce qui nous a permis de venir à bout d'une tâche qui, au début, semblait impossible.

121. Au cours de cette assemblée, grâce à des négociations que nous jugeons valables du point de vue moral et juridique, nous avons accompli un effort collectif particulièrement sérieux pour réaliser notre engagement conformément à la Charte de San Francisco : promouvoir le progrès social et économique de tous les peuples.

122. Je crois interpréter le sentiment du groupe des Etats d'Amérique latine en disant que le consensus, tel que nous l'entendons à l'Assemblée, signifie que les délégations, dans un esprit de conciliation, ont accepté de faire un certain sacrifice par rapport à la position de leur pays afin d'arriver à un accord susceptible de mener vers un nouvel ordre économique international.

123. Dans cet esprit, nous avons adopté la Déclaration sur ce nouvel ordre économique international et le Programme d'action qui seront développés et auront leurs conséquences. Il ne s'agit pas simplement de deux documents de plus traduisant de bonnes intentions, mais d'une expression unanime de la ferme détermination de la communauté internationale.

124. Il y a un personnage de la littérature française, internationalement connu, le "bourgeois gentilhomme", de Molière, qui a découvert trop tard qu'il faisait de la prose sans le savoir. Je pense qu'il n'en sera pas de même des Membres de notre organisation : que personne ne découvre trop tard que nous faisons l'histoire sans le savoir.

125. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie vivement le représentant de la Colombie qui a pris la parole au nom des Etats de l'Amérique latine.

126. Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark qui parlera au nom des Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats.

127. **M. ELIASSEN** (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : En ces quelques brèves semaines, je crois que nous avons souligné la préoccupation des gouvernements et de la communauté internationale en ce qui concerne l'un des problèmes les plus vitaux de notre époque. Songeant à la discussion générale, le Secrétaire général a dit ce qui suit :

"... les perspectives des différentes nations ou groupes de nations varient considérablement. Assurément, cette

observation a été amplement confirmée par la discussion générale. Mais cette discussion a montré également, peut-être de façon plus significative encore, un degré d'accord frappant entre les Etats Membres au sujet de plusieurs aspects importants du problème dont l'Assemblée est saisie. La discussion a sans aucun doute fourni la matière d'un processus de négociation, de coordination et d'harmonisation qui se poursuivra lorsque les travaux de la session extraordinaire auront pris fin dans une semaine approximativement." [2227^e séance, par. 118.]

128. Cela a été confirmé au cours des négociations qui ont été menées de façon si intense et ont abouti à un résultat positif. Au cours des mois à venir, nous continuerons nos efforts tendant à renforcer la coopération économique internationale pour le bien-être et le bien commun de la communauté mondiale.

129. Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous adresser nos remerciements les plus chaleureux et les plus sincères pour l'impartialité, la circonspection et l'éclat dont vous avez fait preuve en dirigeant les travaux de cette session extraordinaire. Les témoignages de confiance qui vous ont été adressés lorsque vous avez été élu Président de la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale se sont trouvés pleinement confirmés.

130. Notre reconnaissance s'adresse également au Secrétaire général, dont l'inspiration et les initiatives les plus fructueuses ont favorisé, dans une très grande mesure, nos travaux.

131. Je tiens aussi à rendre hommage au talent et au tact avec lesquels le Bureau, sous votre direction, Monsieur le Président, a pu traiter des questions complexes dont l'Assemblée était saisie au cours de cette session.

132. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, ainsi que tout son personnel.

133. Enfin, qu'il me soit permis de rendre hommage au Président de la Commission spéciale, l'Ambassadeur de l'Iran, M. Hoveyda, dont les efforts inlassables et l'inspiration ont été d'une importance capitale pour les résultats importants obtenus au cours de cette session.

134. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Danemark, qui a pris la parole au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

135. Je donne maintenant la parole au représentant du pays hôte, les Etats-Unis d'Amérique.

136. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La journée a été longue et nous avons eu trois semaines de plein travail. Je serai donc bref.

137. Ce fut un honneur d'être le pays hôte pendant ces nombreux jours d'examen intensif, dans le cadre de l'Assemblée générale, de quelques-uns des problèmes les plus pressants, les plus difficiles et cependant les plus

interdépendants, de la communauté mondiale. Les progrès que nous avons faits, le niveau élevé et la vaste étendue de nos débats sont certainement dus, dans une grande mesure, Monsieur le Président, au talent et à la sagesse avec lesquels vous avez dirigé nos délibérations. Ma délégation vous est reconnaissante de vos qualités de dirigeant et elle admire vivement la façon dont vous avez porté vos lourdes responsabilités.

138. Nous tenons aussi à exprimer nos remerciements aux vice-présidents, au Bureau et aux dirigeants des divers comités, pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à nos travaux. Une fois de plus, nous avons été très impressionnés par les efforts énergiques du Secrétaire général adjoint et du personnel du Secrétariat.

139. Je tiens à réaffirmer combien ma délégation apprécie la très importante contribution à nos efforts de notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui, une fois de plus, dans les coulisses, a travaillé inlassablement pour que notre attention porte sur les questions prioritaires dont nous étions saisis.

140. Lorsqu'elle regarde vers l'avenir, ma délégation est profondément impressionnée par l'ampleur des problèmes qui nous attendent. Puis-je vous proposer qu'en cette dernière heure de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée nous nous consacrons à nouveau à travailler ensemble, dans l'harmonie, pour répondre avec imagination, mais d'une façon réaliste, aux défis qui se présentent à notre monde interdépendant. Nombre d'entre nous se retrouveront ici en septembre. J'espère que, dans l'intervalle, nous nous efforcerons d'obtenir les changements utiles et pacifiques que l'humanité attend de nous.

141. Je vous dis adieu et bon voyage.

142. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie l'ambassadeur Scali, représentant du pays hôte, de ses aimables paroles.

143. Je fais maintenant appel à la patience de l'Assemblée afin de faire une très brève déclaration.

144. Au début de cette sixième session extraordinaire, qui se termine aujourd'hui et qui a été convoquée sur l'initiative du Président de l'Algérie, M. Houari Boumediène, j'ai déclaré [2207^e séance] en premier lieu que les événements récents permettaient d'espérer un changement dans les relations économiques internationales, dont la vulnérabilité avait été mise à l'épreuve, et en second lieu que les schémas classiques de puissance économique s'étaient révélés inefficaces. Les débats, au cours desquels nous avons entendu des opinions hautement constructives, ont apporté la preuve de ces deux faits. Il y a tout d'abord une idée généralement acceptée, selon laquelle les relations entre puissances économiques doivent être agencées à l'échelon international. Nous avons entendu fréquemment l'expression "interdépendance des Etats", qui a été employée pour désigner la base de ce nouvel agencement. Mais la façon de comprendre l'interdépendance est peut-être la clef des difficultés qui ont subsisté, étant donné que le mot lui-même indique une relation de dépendance réciproque. Les différences dans les relations entre puissances montrent à l'évidence que cette interdépendance peut se changer en dépendance. La nécessité d'une définition devient aujourd'hui

d'hui impérieuse. Je voudrais donc souligner que le nouveau concept d'interdépendance ne peut avoir une acception généralement acceptable que si on le comprend dans le contexte des buts et principes de la Charte, c'est-à-dire en liaison étroite avec l'égalité souveraine de tous les Etats, grands et petits, le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et l'autodétermination des peuples. Ces trois principes essentiels de la Charte conduisent nécessairement à la réaffirmation de la pleine souveraineté des Etats sur les ressources naturelles de leur sol, de leur sous-sol et de la mer adjacente, y compris, dans ces trois cas, le droit de disposer de leurs ressources biologiques et de leurs ressources minérales.

145. On peut souligner comme un fait hautement positif que, malgré des divergences quant à la forme ou des interprétations différentes, ce concept d'interdépendance a beaucoup progressé au cours de la session actuelle, ainsi qu'en témoigne la présentation de diverses suggestions tendant à créer des fonds d'aide au développement, suggestions qui seront nécessairement mises en pratique dans un avenir proche.

146. Le deuxième point que j'ai mentionné au début de cette session était la nécessité de modifier les schémas traditionnels des relations entre puissances économiques, question qui a également fait l'objet d'un examen approfondi. Il est déjà difficile en soi de déterminer quel est le niveau de développement. Mais il est un fait que les événements récents ont bien mis en évidence, à savoir qu'il y a des niveaux intermédiaires entre les pays pleinement industrialisés et les pays moins équipés. Ces niveaux ne peuvent se mesurer uniquement en fonction des résultats obtenus pour une matière première à elle seule; il est également indispensable de déterminer dans quelle mesure chaque pays est capable de la transformer. C'est là un point sur lequel il conviendra d'insister à l'avenir, car on ne peut mesurer de la même manière le développement d'un Etat qui amorce son développement en exportant des matières premières essentielles et qui, faute d'équipement, est dans l'obligation d'acheter les produits fabriqués à l'aide de ces matières premières. Cet état de choses a amené à réaffirmer la solidarité et l'unité des pays en développement, qui se sont manifestées clairement durant cette session par l'adoption sans objection d'une déclaration de principes et d'un programme d'action.

147. Dans la première déclaration que j'ai eu l'honneur de faire lorsque j'ai été nommé Président de cette session, j'ai également indiqué qu'il ne fallait pas compter obtenir en si peu de temps des résultats spectaculaires. De même, je tiens à dire maintenant combien j'apprécie le travail qu'a accompli la Commission spéciale, sous la direction experte et intelligente de son infatigable Président, M. Fereydoun Hoveyda, de l'Iran, à qui nous devons tous respect et gratitude; dans son travail, il a été secondé avec intelligence et décision par les vice-présidents M. Seignoret, de la Trinité-et-Tobago, M. Kulaga, de la Pologne, et M. Arvesen, de la Norvège, ainsi que par le diligent et actif Rapporteur, M. Diallo, de la Haute-Volta. Après avoir surmonté des difficultés innombrables, la Commission est arrivée à mettre au point un ensemble de directives, sous la forme d'une déclaration générale de principes et d'un programme minimum d'action, qui ont été approuvés sans objections. En parvenant à définir une nouvelle ligne de conduite et à susciter une prise de conscience nouvelle quant aux

problèmes des rapports entre les matières premières et le développement, cette session a apporté une contribution durable, car désormais les relations économiques devront être envisagées dans une optique totalement nouvelle. Je crois donc que nous pouvons être satisfaits des résultats obtenus et attendre en toute confiance l'évolution future des problèmes évoqués ici, et dont l'examen suscitera une conception nouvelle de la solidarité et un nouvel ordre dans les relations économiques internationales.

148. Je voudrais résumer ma pensée. En premier lieu, je crois que la Charte des Nations Unies a aboli, il y a 28 ans, l'idée de "domination" dans les relations politiques et qu'à partir de la session extraordinaire qui se termine aujourd'hui cette idée sera proscrite des relations économiques internationales en même temps que sera établi le droit entier et souverain des Etats à l'exploitation de leurs ressources naturelles soit directement, soit au moyen de formes d'association libres et équitables avec des entreprises d'Etat, nationales ou extra-nationales, soumises à la juridiction interne des Etats intéressés.

149. En second lieu, à partir d'aujourd'hui, nous avons pris conscience que l'Organisation des Nations Unies est le véritable centre d'organisation de la communauté internationale dans le domaine économique et social. Les formes de cette coopération doivent être étudiées et pensées avec soin, mais l'on peut affirmer que les formes déprédatrices de l'exploitation qui ont condamné les trois quarts de l'humanité à la faim et à la maladie, tandis que l'autre quart accumulait des gains faciles, touchent à leur fin.

150. En troisième lieu, le tiers monde ou monde sous-équipé, qui s'est organisé en un groupe dit Groupe des Soixante-Dix-Sept, se retrouve fortifié par le sentiment nouveau et plus positif de son unité et de sa solidarité. Désormais, aucun loup rusé ne pourra se glisser parmi le troupeau déguisé en innocente brebis.

151. Je voudrais, pour terminer, exprimer mes sincères remerciements à toutes les délégations qui, en leur propre nom ou au nom des groupes régionaux, ont eu des paroles généreuses pour ma modeste personne et remercier toutes les délégations et chacune en particulier pour leur large et compréhensive coopération. Je dois déclarer qu'aucune délégation n'a cherché à exercer aucune pression sur les décisions de la présidence, directement ou indirectement. Toutes les décisions prises dans l'exercice de mes fonctions ont émané de moi, et c'est pourquoi jamais je ne me suis vu obligé de changer au dernier moment de termes ou d'opinions. Qu'elles soient bonnes ou mauvaises, moi et moi seul suis et ai été le responsable des décisions que j'ai prises en tant que président, en me conformant strictement à la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

152. Je voudrais me permettre d'exprimer maintenant au Secrétaire général ma plus vive reconnaissance pour son aide constante et intelligente et pour les déclarations extrêmement utiles qu'il a faites et qui, en nous donnant une précieuse orientation, se sont révélées des plus utiles dans l'accomplissement de nos travaux. Je remercie également le personnel du Secrétariat, et en particulier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse. Il serait injuste de ne pas mentionner le travail qu'ont fait, chacun de son côté, tous les services du Secrétariat qui ont participé à cette

session extraordinaire et tout spécialement les interprètes et les traducteurs, qui ont fait preuve d'un dévouement allant bien au-delà de ce que l'on peut normalement attendre, ainsi que les dactylographes et le personnel de la reproduction, que tout le monde oublie, mais avec lesquels l'occasion m'a été donnée d'établir un contact personnel. Un grand merci à tous.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

153. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer

une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

154. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je déclare close la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 45.